

FICHE DE SECURITE

1. Identification du produit / origine et firme.

1.1 Identificateur de produit

Code produit	CL05.1113
Nom du produit	Potassium permanganate 0.02 mol/l
Numéro d'Enregistrement REACH	01-2119480139-34
No. CAS	7722-64-7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Réactif pour analyses

Conformément aux conditions décrites dans l'annexe de cette fiche technique de sécurité.

1.3 Informations données par AnalytiChem Belgium NV service produits.

Service responsable: AnalytiChem Belgium NV
Industriezone "De Arend" 2
B-8210 Zedelgem
BELGIUM
Tel. +32 50 28 83 20 e-mail: info.be@analytichem.com

1.4 N° d'urgence: 00 (32) 50.28.83.20

2. Identification des dangers.

2.1 Classification de la substance ou du mélange (EG 1272/2008)

Danger pour le milieu aquatique, Catégorie 3, H412

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce Section, voir Section 16

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir Section 16

2.2 GHS-Écriture de labels

GHS-Écriture de labels Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) (EG 1272/2008)

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Attention :

Mentions de danger:

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

Étiquetage réduit

Pictogrammes de danger:





Mention d'avertissement:
Attention :

3. Composition / Informations des composants.

3.1 Substance

Non applicable

3.2 Mélange

Composants dangereux:

Name according to EC directives:

Composant	Cas-No.	Concentration	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Eau (Ultra Pure)	7732-18-5	≥90%	
Potassium permanganate t.p.	7722-64-7	≥0,1%-<1%	Ox. Sol. 2 (H272) Acute Tox. (oral) 4 (H302) Skin Corr. 1A (H314) Repr. 2 (H361d) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 1 (H410)

Composant	Numéro Reach
Potassium permanganate t.p.	01-2119480139-34

Pour le texte complet des phrases-H mentionnées dans cet article, voir Section 16.

4. Mesures de premiers soins.

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Secouristes : prendre des précautions personnelles !

En cas d'inhalation: Aucun

Contact avec la peau: Aucun

Contact avec les yeux: Aucun

En cas d'ingestion: Aucun

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes aigus et retardés sont décrits dans l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou dans la section 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

5. Mesures anti-incendie.

5.1 Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés

Adapter aux produits stockés à proximité directe.

Moyens d'extinction inappropriés

Non d'application.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non d'application.

5.3 Conseils aux pompiers

Non d'application.

5.4 Information supplémentaire

Pas d'information disponible

6. Mesures de précaution en cas d'accident.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas d'emploi correct, pas d'effets négatifs connus.

Équipement de protection, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de danger spécial connu à l'emploi.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Diluer avec une grande quantité d'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de précaution particulière. Manipuler ce produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

Précautions voir section 2.2

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucun

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

8. Protection d'exposition - Protection individuelle.

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S' informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Voir section 7.1

Mesures de protection individuelle

Pas nécessaire(s).

Protections respiratoires

Pas nécessaire(s).

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection

respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Protection oculaire

Nécessaire(s).

Protection des mains

Pas nécessaire(s).

Protection corporelle

Pas nécessaire(s).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas de danger spécial connu à l'emploi.

9. Propriétés physiques et chimiques.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme: Liquide

Couleur:

Odeur: Inodore

Changements d'état physique

Point de fusion: 0°C

Point d'ébullition: 100°C

Point d'éclair: -

Température d'autoinflammation: -

Poids moléculaire: 158.04 g/mol

Densité: 1,00 g/ml

Valeur pH: pH 6-8

Solubilité dans l'eau: soluble

Limites d'explosivité:

9.2 Autres données

Pas d'information disponible.

10. Stabilité et réactivité.

10.1 Réactivité

Voir section 10.3

10.2 Stabilité chimique

Pas d'information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est prévue lorsque le produit est utilisé conformément.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas d'information disponible.

11. Informations toxicologiques.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale
Quantitative data on the toxicity of this product are not available.

Toxicité aiguë par inhalation
Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée
Pas d'information disponible.

Irritation de la peau
Pas d'information disponible.

Irritation des yeux
Pas d'information disponible.

Sensibilisation
Pas d'information disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales
Pas d'information disponible.

Cancérogénicité
Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction
Pas d'information disponible.

Tératogénicité
Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Pas d'information disponible.

Danger par aspiration
Pas d'information disponible.

11.2 Information supplémentaire

Pas d'information disponible.

Information supplémentaire:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité..

12. Informations écologiques.

12.1 Toxicité

Pas d'information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

En cas de manipulation et d'utilisation adéquates, aucun problème écologique n'est à craindre

13. Méthodes de désactivation des résidus.

Produit: Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales. Emballage: Les emballages des produits Chem-Lab doivent être éliminés selon les réglementations spécifiques en vigueur dans chaque pays ou doivent être éliminés à travers un circuit de reprise d'emballages.

14. Indications de transport .

Transport par route (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU	UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Potassium Permanganate)
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	(Potassium Permanganate)
14.3 Classe	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangereux pour l'environnement	oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non
Code de restriction en tunnels	(E)

Transport par voies d'eau intérieures (ADN)

Non pertinent

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU	UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Potassium Permanganate)
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	(Potassium Permanganate)
14.3 Classe	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangereux pour l'environnement	oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non

Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU	UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Potassium Permanganate)
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	(Potassium Permanganate)
14.3 Classe	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangereux pour l'environnement	oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la code MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent

15. Informations légales.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

16. Autres informations.

Il faut tenir compte du fait que ce document reproduit les informations et recommandations connues au moment de la rédaction pour l'édification de vos connaissances, informations et avis. Bien que le plus grand soin ait été accordé à la rédaction de ce texte, l'éditeur ne peut être tenu responsable en cas de dégâts résultant d'une erreur possible dans cette publication.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H361d H361d

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.